



Comment mettre fin à une indivision ?

Par **heket**, le **05/08/2011** à **19:08**

Bonsoir,

j'étais en concubinage il y a 3 ans avec mon ex ami et nous avons acheté une maison :

sachant que je souhaite la vendre au prix du marché soit 160000€ (mon prix correspond à celui fournies par plusieurs agences immobilières) et que mon ex ami bloque la vente car il estime le prix trop faible (il dit vouloir la vendre à 220000€),

sachant que cela fait 2 ans que je paye intégralement la taxe foncière de cette maison car mon ex refuse de payer,

sachant aussi que je suis à découvert depuis des mois, et que dès septembre prochain, je ne toucherai que la moitié de mes revenus actuels, soit 750€,

Comment puis je mettre fin à cette indivision ?

procédure de faillite personnelle ?

tribunal ? délai approximatif de règlement de cette affaire ??

Je vous remercie par avance pour vos conseils, car face à la mauvaise foi évidente de mon ex ami (son salaire étant de 3000€ net par mois, il n'est pas pressé de la vendre...), je cherche la solution pour sortir de cette impasse.

Par **mimi493**, le **05/08/2011** à **19:13**

[citation]sachant que cela fait 2 ans que je paye intégralement la taxe foncière de cette maison car mon ex refuse de payer, [/citation] vous vous ferez rembourser

Mettre fin à une indivision exige de prendre un avocat et d'assigner l'autre indivisaire. Le résultat sera la vente aux enchères du bien